

Séance du mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mil-vingt et le 25 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Michel MEUNIER.

Monsieur François CATHELIN a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2020.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2019 du SPANC de la Communauté de Communes des Loges. **Délibération**
- Indemnité de conseil et de budget au comptable du trésor public. **Délibération.**
- Demande de subvention réfection office salle des fêtes. **Délibération**
- Approbation convention d'entretien des voiries communautaires. **Délibération**
- Rapport d'activité de la Communauté de Communes des Loges 2019. **Délibération**

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2020.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre 2020 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 novembre 2020

Référence
2020-11-36

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Prise de connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2019 du SPANC de la CCL.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
19/11/2020

Monsieur François CATHELINEAU a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
19/11/2020

Objet : Prise de connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2019 du SPANC de la CCL.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire a communiqué le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2019 du SPANC de la CC des Loges à chacun des membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de ce rapport et l'approuvent à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 30/11/2020

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 novembre 2020

Référence
2020-11-37

Objet de la délibération
Indemnité de budget au comptable du trésor public.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
19/11/2020

Date d'affichage
19/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Monsieur François CATHELINEAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Indemnité de budget au comptable du trésor public

L'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux est abrogé par l'arrêté du 20 août 2020.

Seule est maintenue l'indemnité de budget pour la confection des actes budgétaires et l'attribution de cette indemnité doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'octroyer au receveur-percepteur de la Trésorerie de Châteauneuf-sur-Loire une indemnité de budget de 45.73 € brut pour l'année 2020.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 30/11/2020

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 novembre 2020

Référence
2020-11-38

Objet de la délibération
Demande de subvention réfection office salle des fêtes.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
19/11/2020

Date d'affichage
19/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Monsieur François CATHELIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention réfection office salle des fêtes.

Les membres du Conseil Municipal étant d'accord à l'unanimité pour changer les éléments de l'office de la salle des fêtes qui deviennent vieillissants, les devis ayant été demandés et les membres du Conseil Municipal étant d'accord sur les montants proposés :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remplacement des éléments de l'office de la salle des fêtes,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents y afférent.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 30/11/2020

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 novembre 2020

Référence
2020-11-39

Objet de la délibération
Approbation convention d'entretien des voiries communautaires.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
19/11/2020

Date d'affichage
19/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Monsieur François CATHELIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Approbation convention d'entretien des voiries communautaires.**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges, lors de sa séance du 2 novembre 2020, a voté la convention pour l'entretien des voiries communautaires.

Monsieur le Maire expose que cette convention doit être soumise en conseil municipal pour approbation.

Les membres du Conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de ce rapport et l'approuvent à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 30/11/2020

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus
Pour copie conforme,
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 novembre 2020

Référence
2020-10-40

L'an deux mil vingt et le 25 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Prise de connaissance sur le rapport d'activité 2019 de la CCL.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de la convocation
19/11/2020

Monsieur François CATHELINEAU a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
19/11/2020

Objet de la délibération :
Prise de connaissance sur le rapport d'activité 2019 de la CCL.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du rapport d'activité 2019 de la CCL.

Les membres du Conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de ce rapport et l'approuvent à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 30/11/2020

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

La séance est levée à 20h47.